

Comité Technique Ministériel du 15 octobre 2018 la destruction confirmée d'un acquis social

Paris, le 24 octobre 2018

Au lendemain de la 2^{ème} Guerre Mondiale et dans l'esprit des ordonnances de protection sociale du Conseil National de la Résistance, les fonctionnaires se sont vus dotés d'un statut général, texte fondateur de la Fonction Publique : distinction du grade et de l'emploi, gestion des personnels au sein d'organismes paritaires, etc. L'idée étant d'asseoir le ou la fonctionnaire dans un cadre protecteur pour que celui ou celle-ci puisse exercer son métier au service du public en restant objectif et au service d'un gouvernement de manière neutre.

Mais ça, c'était avant que la doctrine libérale ne s'attaque frontalement à l'idée même de service public. Depuis le quinquennat Sarkozy et la mise en œuvre de la RGPP, les différents gouvernements au pouvoir n'ont eu de cesse de s'attaquer aux fonctionnaires. C'est ce qui est à l'œuvre dans ce gouvernement avec les préconisations de CAP 22 (remise en cause des CAP et CHSCT) et la mise en œuvre d'un nouvel outil pour détruire encore plus la Fonction Publique : le RIFSEEP.

Pour rappel, ce dispositif indemnitaire porte en lui les germes de l'hyper-individualisation, de l'inéquité de traitement entre les agents suivant qu'ils travaillent en zone rurale ou urbaine, qu'ils soient mobiles ou non, qu'ils occupent telle ou telle fonction dans un même corps, sans compter la concurrence induite qu'il entraînera au sein d'un même service.

Le 15 octobre s'est tenu un CTM « de repli » suite aux votes unanimes en contre de toutes les organisations syndicales représentatives le 27 septembre dernier. la FSU Justice dénonce de nouveau un vrai dialogue de sourds. Alors que l'administration ne jure que par une attitude positive et une volonté affirmée de prendre en compte l'avis des représentant-es des personnels, les six projets de RIFSEEP qui concernaient certains corps de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et ceux de directeur-trices et greffier-es des Services Judiciaires ont été validés par le Secrétariat Général. Malgré l'avis unanime des organisations syndicales, toutes présentes pour l'occasion !

Ainsi donc, contre l'avis de tous les syndicats, le RIFSEEP se verra appliqué à tous ces agents et les disparités de traitement indemnitaire ainsi validées sans état d'âme par le Secrétariat Général.

À nouveau le CTM aura été un lieu d'offense au statut de la Fonction Publique.

La FSU Justice continuera de se battre pour la défense de tous les personnels.

La FSU Justice continuera d'expliquer en quoi les choix de ce gouvernement ne visent qu'à la casse du service public !

La FSU Justice poursuivra, obstinément, à opposer une vision de la Fonction Publique au service des usageres et des agents !

